



The Global
Biodiversity
Standard

Coordinated by BGCI

Conditions Générales du Global Biodiversity Standard (GBS) / Version préliminaire¹

Le Global Biodiversity Standard ("GBS") est un programme de certification destiné aux projets de restauration écologique ayant un impact réellement positif sur la biodiversité. Le GBS sera implémenté via un réseau constitué de partenaires techniques ainsi que d'experts en biodiversité locale. Botanic Gardens Conservation International ("BGCI") agit en tant que coordinateur et assure la gestion de l'ensemble du projet GBS.

Le GBS étudie avec bienveillance des candidatures pouvant être de natures extrêmement diverses et ce, qu'elles émanent d'individus, de projets ou d'institutions (collectivement désignés ci-après "les candidats"), à l'exception des candidats ayant des pratiques ou activités listées dans la liste d'exception ci-dessous. Cette liste est adaptée de la liste d'exclusion de la norme Plan Vivo (une norme réputée dédiée aux marchés du carbone forestier et soutenant les petits exploitants et les communautés locales affectées par le changement climatique via des projets d'utilisation durable des sols).

Liste d'exclusion du GBS

En soumettant un dossier de candidature au GBS, les candidats certifient par la présente qu'ils ne prennent pas et ne prendront pas part à/au :

1. L'exploitation de mines de diamants ou au commerce de diamants dans ou avec des États non adhérents au Processus de Kimberley
2. L'opération d'activités mettant en danger leurs employés ou ayant recours au travail forcé des enfants comme des adultes, ou à toute forme d'exploitation dangereuse des enfants. Est considéré comme "travail forcé" tout travail ou service, accompli de manière non volontaire, obtenu d'un individu par la menace de la force ou de punition. Est considéré comme "exploitation dangereuse des enfants" l'exploitation économique des enfants, les astreignant à des travaux comportant des risques ou susceptibles de compromettre leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Les employés doivent être âgés au minimum de 14 ans, comme définit par les conventions fondamentales des droits de l'homme du BIT (convention sur l'âge minimum C138, Art. 2) à moins que les législations locales spécifient une présence scolaire obligatoire ou un âge minimum pour travailler. En de telles circonstances, l'âge le plus élevé doit être retenu.
3. La mise en œuvre d'activités ou d'actions nécessitant le déplacement involontaire de personnes ou populations ou le recours à des évictions forcées.
4. Toute activité nécessitant une intrusion sur des terres appartenant, ou étant revendiquées ou occupées par des populations indigènes sans en avoir demandé et reçu au préalable l'autorisation formelle de ces populations.

¹ Ces conditions générales sont encore une version préliminaire et peuvent donc être mises à jour dans les mois à venir pour tenir compte des évolutions du projet.



The Global Biodiversity Standard

Coordinated by BGCI

5. Des pratiques contraires au principe de l'égalité des genres. Cela inclut notamment mais sans caractère limitatif les agressions sexuelles, le harcèlement et les violences faites aux femmes.
6. La production ou distribution d'armes à feu, de munitions, d'armement, d'armes controversées ou de leurs composants (par ex. armes nucléaires et munitions radioactives, armes biologiques ou chimiques de destruction massive, armes à sous-munitions, mines antipersonnel, uranium enrichi).
7. Un quelconque soutien financier à des institutions militaires engagées dans des actions de conservation ou de maintien de l'ordre.
8. La production d'alcools forts destinés à la consommation humaine ou de toute autre boisson alcoolisée (à l'exclusion de la bière et du vin).
9. La production ou la distribution de tabac ou de toute autre drogue.
10. Des projets liés aux jeux d'argent ou de hasard, aux casinos ou tout autre établissement similaire, comme par exemple : un hôtel doté d'un casino. L'exclusion inclut également toute forme de soutien financier envers ces établissements. Cependant, les projets de régénération urbaine qui seraient susceptibles d'incorporer à l'avenir de tels établissements ne sont pas affectés par la présente exclusion
11. Toute activité commerciale liée à la pornographie ou la prostitution.
12. La production, distribution ou l'acquisition de matériel radioactif à l'exception de l'acquisition de matériel médical, de matériel de contrôle qualité ou tout autre équipement dont la radioactivité serait négligeable ou correctement isolée.
13. Toute action entraînant la modification irréversible ou le déplacement d'un élément de patrimoine culturel majeur. "L'élément de patrimoine culturel majeur" est un élément patrimonial reconnu au niveau national ou international comme présentant un intérêt historique, social et / ou culturel.
14. La production, la distribution ou le financement de médias à caractère raciste, antidémocratique ou incitant à toutes formes de discriminations envers une partie de la population.
15. L'accroissement de la dépendance aux énergies fossiles des personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet.
16. Des activités incluant des organisations ou individus ayant été impliqués dans des affaires liées aux violations des droits de l'Homme au cours des dix dernières années.

Le Global Biodiversity Standard, agissant par le biais de BGCI, se réserve le droit de refuser une candidature et / ou de retirer la certification de tout candidat ayant enfreint ces conditions générales. En cas de suspicion de non-respect de nos conditions générales par un candidat, celui-ci sera contacté par écrit. Le candidat aura alors un délai de 30 jours au maximum pour se justifier avant qu'une décision finale ne soit prise.

J'accepte de respecter la liste d'exclusion du Global Biodiversity Standard



The Global
Biodiversity
Standard

Coordinated by BGCI

La certification GBS pourra être octroyée aux candidats retenus selon les termes et conditions suivantes :

1. Les candidats doivent avoir signé la liste d'exclusion.
2. L'ensemble des procédures d'évaluation auront été conduites par des experts en biodiversité locale selon la méthodologie constituée par les partenaires techniques GBS telle que présentée sur biodiversitystandard.org/. Aucune autre méthodologie ne peut être employée pour délivrer la certification GBS
3. Les candidats devront avoir obtenu un score satisfaisant durant l'évaluation afin d'obtenir la certification GBS.
4. La certification sera accordée pour une durée initiale de cinq (5) ans, après cette période, les parties pourront demander le renouvellement de leur certification. Le niveau de certification pourra être revu à la hausse si les scores obtenus lors de la nouvelle évaluation dépassent les scores obtenus initialement (par ex. si les niveaux de diversité génétique ou encore le nombre d'espèces menacées présentes ont augmenté).
5. Si les candidats souhaitent adresser une réclamation ou faire appel d'une décision liée à l'application de la méthodologie GBS, ils devront pour ce faire contacter par écrit BGCI. BGCI mettra alors tout en œuvre pour résoudre les problèmes de bonne foi par le biais de la négociation et de la médiation.
6. Toute forme de propriété intellectuelle résultant du GBS, y compris la protection juridique des bases de données, les marques déposées, les droits d'auteurs ainsi que le nom GBS et son logo demeureront la propriété exclusive des partenaires impliqués dans la création du label GBS conformément à la documentation sous-jacente du label et / ou aux législations en vigueur. Les candidats peuvent cependant soumettre une demande au GBS, par le biais de BGCI, afin que leur soit accordée une licence leur permettant d'utiliser ces éléments de propriété intellectuelle à des fins non-commerciales ; cette licence ne sera pas refusée indûment mais sera conditionnée au respect des bons usages en matière de citation des différents auteurs propriétaires des droits et du GBS

J'accepte les conditions générales du Global Biodiversity Standard.